



Assemblée générale

Documents officiels

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

396^e séance

Mercredi 8 juin 1994, à 10 heures
Vienne

Président : M. Hohenfellner (Autriche)

*En l'absence du Président, M. Forna (Roumanie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 15.

Participation de non-membres aux travaux du Comité

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Comité que j'ai reçu de l'Arabie saoudite une note verbale dans laquelle elle demande l'autorisation de participer aux travaux de la présente session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en tant qu'observateur. Je voudrais donc proposer que, conformément à la pratique établie, nous invitions cette délégation à participer aux travaux de la présente session et, le cas échéant, de prendre la parole devant le Comité.

Cela ne préjuge pas, bien sûr, de toute demande ultérieure de cette nature et n'implique aucune décision du Comité quant au statut de cette délégation. Il s'agit d'un geste de courtoisie que nous faisons habituellement à l'égard des délégations. S'il n'y pas d'objections, nous procéderons de la sorte.

Il en est ainsi décidé.

Organisation des travaux

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Puisque de nombreuses délégations souhaitent encore prendre la parole dans le cadre de l'échange de vues général, j'ai l'intention de poursuivre et de clore ce débat à la séance de cet après-midi. À l'issue de l'échange de vues général, nous

commencerons tout de suite notre examen du point 4 de l'ordre du jour, «Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques». S'il nous reste du temps, nous entamerons également l'examen du point 5, «Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa trente et unième session», et du point 7, «Application des recommandations de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique». Conformément à la pratique établie par le Comité, ces questions seront examinées ensemble. Je prie instamment toutes les délégations qui souhaitent prendre la parole sur ces questions d'inscrire leur nom sur la liste des orateurs dès que possible.

Échange de vues général (*suite*)

M. Bourez (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que la délégation argentine prend la parole à la présente session, je voudrais m'associer aux orateurs précédents et exprimer notre satisfaction de vous voir de nouveau présider ce Comité, cette fois-ci dans la ville splendide de Vienne qui donne la preuve, comme toujours, de son hospitalité et de sa cordialité traditionnelles.

Je tiens également à vous remercier de votre déclaration liminaire très informative, qui nous a rappelé les progrès accomplis durant l'année écoulée et annoncé les différents sujets que nous examinerons à la présente session. Nous sommes sûrs que, grâce à votre expérience bien établie et à votre direction, nous pourrions poursuivre avec succès les travaux de cette instance.

Ma délégation aimerait également remercier M. Jasentuliyana pour sa déclaration, ainsi que le personnel du Bureau des affaires spatiales pour les efforts qu'il a déployés dans l'organisation de notre session.

Comme l'a déclaré la délégation argentine durant la dernière session du Sous-Comité scientifique et technique, mon pays réorganise actuellement sa structure spatiale afin de l'adapter à la nouvelle conjoncture internationale et à la situation nationale ainsi qu'au caractère civil du programme spatial et à sa structure légale et politique.

Conscient de l'importance de la science et de la technique spatiales dans le monde contemporain, nous avons décidé d'adopter une nouvelle approche dans nos activités spatiales en donnant la priorité à une meilleure relation entre nos intérêts nationaux, les ressources disponibles et les efforts de coopération internationale avec des pays tiers. Nous sommes en train d'élaborer les moyens nécessaires au perfectionnement et à l'adoption d'un nouveau plan spatial qui traitera de tous ces aspects.

C'est dans cet esprit que nous avons installé une nouvelle commission nationale d'activités spatiales relevant du gouvernement, à caractère exclusivement civil, qui assurera l'utilisation exclusivement pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Le nouveau plan national argentin est centré sur les applications économiques de la science et de la technique spatiales au bénéfice de la communauté, et non pas sur des considérations de sécurité qui subordonnent les intérêts de la communauté, et non pas sur des considérations militaires.

À cet égard, tant le Ministère de la défense que les Forces armées de notre pays ont pleinement appuyé le caractère civil du programme spatial argentin. Dans ce contexte, nous analysons les alternatives en vue du recyclage des installations de Falda del Carmen, aux fins de la création d'un centre d'activités spatiales dans notre pays.

Durant l'année passée, la République argentine a poursuivi ses programmes et ses projets spatiaux, et leur a accordé une priorité objective afin de les adapter à la présente conjoncture du pays.

Durant cette période, les principales réalisations résultant de l'application de nouvelles politiques nationales touchent principalement la mise au point et la construction du satellite de recherche scientifique SAC-B — projet actuellement réalisé avec l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace des États-Unis (NASA) et en

coopération avec le Brésil et l'Italie — et la licitation du système de communications par satellite Nahuel, dont la mise au point et la réalisation se font sans financement de l'État.

En décembre 1993, le Gouvernement argentin a également pris la décision d'initier un programme de mise au point, de construction et le lancement sur orbite d'une série de petits satellites, dont le premier, appelé SAC-C, sera construit en coopération avec la NASA et sera destiné à l'observation de la surface de la Terre. Ce satellite sera mis sur orbite polaire et sera doté d'une caméra de résolution moyenne construite en Argentine en coopération avec l'Allemagne. Son lancement est prévu en 1998.

Vu que les activités spatiales sont intrinsèquement internationales, la coopération internationale dans ce domaine est essentielle et vitale en tant qu'élément de coordination capable de combiner les intérêts, les capacités et les diverses ressources de nos divers pays. Dans ce contexte, notre pays accorde la priorité à la promotion de la coopération internationale ainsi qu'aux projets qui permettront à l'Argentine de se lancer dans des processus de coopération avec des pays tiers dans le domaine des utilisations exclusivement civiles de l'espace extra-atmosphérique. C'est pour cette raison que le Gouvernement argentin souhaite mettre à la disposition dans d'autres pays, par la négociation d'accords bilatéraux, les données obtenues grâce aux activités scientifiques du satellite SAC-C, lesquelles seraient disponibles à la réception après une période de sept jours.

Le Gouvernement argentin a également accordé une importance particulière et son soutien à l'organisation, dans notre pays, conjointement avec l'Agence spatiale européenne, des Seconde Journées euro-latino-américaines de l'espace, qui ont eu lieu en mai dernier avec la participation de plus de 100 experts et responsables de divers pays d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Europe.

Un autre domaine d'intérêt particulier pour notre pays concerne l'initiative du Bureau des affaires spatiales de créer des centres régionaux d'enseignement de la science et de la technique spatiales. Nous souhaitons renouveler le plein soutien du Gouvernement argentin à cette initiative et notre offre de coopération et de participation au centre régional qui sera créé en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Nous voulons également nous associer aux autres délégations qui ont fait part de leur intérêt à procéder à une analyse des méthodes et des systèmes de fonctionnement de

notre Comité et de ses deux Sous-Comités. Nous pensons que ce sujet mérite et requiert notre attention, et qu'il faudrait constituer un groupe de travail qui permettrait de traiter correctement cette question et de présenter éventuellement des suggestions sur des modèles de fonctionnement afin que le Comité et ses deux Sous-Comités puissent travailler plus efficacement.

Toutes les délégations ont convenu que, dans le nouvel ordre international qui a émergé récemment, l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique est une activité qui exige une attention prioritaire de la part des États.

Pour terminer, la délégation argentine souhaite renouveler son soutien résolu aux travaux de ce Comité, instance importante d'interactions et d'échange d'opinions et d'expériences entre nos pays qui peut formuler des orientations en matière d'activités spatiales, en vue de perfectionner les normes juridiques internationales dans ce domaine et de les adapter aux progrès réalisés ces dernières années dans le domaine de la science et de la technique spatiales.

Mme Ok (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Étant donné qu'il s'agit là de ma première déclaration, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation est tout à fait convaincue que, sous votre direction compétente, cette session sera couronnée de succès. J'aimerais aussi dire notre reconnaissance au Secrétariat et, en particulier, à M. Jasentuliyana et à son personnel pour l'excellent travail accompli dans la préparation de cette session du Comité.

En tant que membre du Comité depuis 1977, la Turquie s'intéresse particulièrement à ses activités et à celles de ses Sous-Comités. Les activités spatiales sont plutôt nouvelles en Turquie. Cependant, les autorités turques suivent et observent de près les aspects tant juridiques que techniques et scientifiques de cette question et les adaptations nécessaires en matière d'organisation sont effectuées afin de répondre efficacement aux exigences induites par de telles activités.

Une activité majeure en matière spatiale en Turquie a été la tenue du Colloque spatial eurasiatique en 1993, auquel ont participé quelque 250 scientifiques et ingénieurs de 16 pays. Une discussion plénière à l'issue de cette rencontre a conduit à la décision de constituer un Comité permanent afin que cet événement devienne une tradition. Le Comité, composé de représentants de la Turquie, de la Russie, de l'Ukraine, de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et du Turkménistan, a décidé d'organiser le second

Colloque spatial eurasiatique à Kiev, en septembre 1994, et le troisième à Bakou, en 1995.

En 1993, la construction du site de l'Observatoire national a progressé comme prévu à proximité de la ville méridionale d'Antalya, à une altitude de 2 400 mètres au-dessus du niveau de la mer, loin des interférences optiques et électromagnétiques. Les installations seront ouvertes à l'utilisation et à la collaboration internationales.

En outre, le premier satellite national de télécommunications TURKSAT 1B, appartenant aux PTT turques qui l'exploiteront, doit être lancé en juillet 1994. Le lancement TURKSAT 1A en janvier 1994 s'est malheureusement traduit par un échec. Construit par l'entreprise française Aérospatiale, le satellite sera également lancé par une fusée Ariane à partir de la Guyane française, cette fois vers une position géosynchrone de 31-Est.

Le satellite transportera 16 répéteurs, qui fonctionnent dans la bande Ku et couvrent trois régions géographiques. Ces dernières sont centrées au-dessus de la Turquie, de l'Europe occidentale et de l'Asie centrale. Parmi les types de services fournis par TURKSAT 1B il y a la diffusion directe par radio et télévision; les services de téléphone, de télécopie, de données et de télex par le biais des stations IBS; le soutien aux réseaux privés pour les banques, les hôtels, les compagnies aériennes, etc.; les systèmes de télécontrôle; les services diplomatiques; et les services de sécurité.

Les émissions de télévision pourront être captées dans les foyers grâce à des antennes 60-120 cm par le biais de cinq chaînes publiques et des dizaines de chaînes privées turques. Le satellite sera contrôlé par deux stations terrestres situées près d'Ankara, une station principale et une station auxiliaire. TURKSAT 1B a été conçu pour durer 10 ans au minimum, mais on s'attend à ce qu'il puisse fonctionner pendant 13 ans.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer que la Turquie, qui est partie au Traité de l'espace de 1987 et à d'autres accords internationaux pertinents, adhère strictement aux principes directeurs comme le principe selon lequel l'exploration et l'utilisation de l'espace doivent s'effectuer à des fins pacifiques, au profit et dans l'intérêt de tous les États, quel que soit leur niveau de développement. Nous pensons aussi que la coopération internationale la plus large possible est indispensable pour la concrétisation de ces principes.

M. Weyens (Belgique) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord saisir cette occasion pour vous présen-

ter et présenter aux membres du Bureau et aux délégations des pays représentés ici, mes salutations.

Passant en revue les points qui seront traités lors de cette session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, je suis en mesure d'annoncer que la Belgique est satisfaite que la question des débris spatiaux soit étudiée pour la première fois cette année par le Sous-Comité scientifique et technique. La Belgique estime que cette question doit y être traitée de manière approfondie avant d'être analysée sous son angle juridique.

Quant au problème des sources d'énergie nucléaires, ma délégation se rallie entièrement aux conclusions du Sous-Comité juridique s'agissant de la révision des principes concernant l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace : l'analyse par le Sous-Comité scientifique et technique sur le plan de l'utilisation des sources d'énergie nucléaires devrait suspendre les travaux du Sous-Comité juridique sur ce point pendant un an. Il a fallu près de 15 années de discussions pour que l'Assemblée générale adopte ces principes en 1992. La Belgique ne veut dès lors donner aucune urgence à leur révision.

Concernant l'application de principes juridiques visant à garantir le partage par tous les États des retombées bénéfiques de l'exploration et de la recherche spatiales, ma délégation aimerait souligner que toute coopération dans le domaine spatial doit se faire librement, entre États souverains, sur la base bilatérale ou multilatérale, par exemple via l'Agence spatiale européenne, selon le cas. Une «charte» de principes en faveur des pays en voie de développement est dès lors peu souhaitable.

Je tiens à remercier le Secrétariat pour son rapport sur les questions touchant la tenue possible d'une troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation aimerait souligner qu'au cas où une telle conférence aurait lieu, il faudrait qu'elle soit préparée soigneusement et que son but soit bien défini. Par ailleurs, ma délégation est d'avis qu'il conviendrait également d'appliquer les recommandations d'UNISPACE 82, à quoi s'est attelé le Sous-Comité scientifique et technique — sur la base du rapport du Groupe de travail plénier chargé d'évaluer l'application des recommandations d'UNISPACE 82 — lors de sa dernière session.

Quant à l'élargissement éventuel du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, son Président poursuivra les consultations commencées l'an dernier sur cette question afin qu'une recommandation

puisse être formulée par le Comité cette année-ci. Ma délégation accepterait un élargissement limité et équilibré, et elle soutient entièrement la demande espagnole de bénéficier d'un siège permanent dans cette organisation.

En ce qui concerne l'organisation des travaux, ma délégation est d'avis qu'en faisant preuve d'une plus grande souplesse dans l'établissement de l'ordre du jour du Comité et de ses sous-comités, nous pourrions en améliorer encore les travaux. Il faudrait peut-être également examiner la possibilité de réduire la durée des sessions, en particulier celles du Sous-Comité juridique.

Qu'il me soit maintenant permis de décrire en quelques mots les activités spatiales de mon pays. La Belgique, en tant que quatrième contributeur net au budget de l'Agence spatiale européenne, participe activement à divers projets de très haut niveau de technologie menés par celle-ci, ainsi les programmes optionnels d'infrastructure spatiale Columbus et Ariane 5 et les programmes utilisateurs, tels les programmes d'observation de la Terre, de télécommunications et de microgravité.

La Belgique est aussi partie prenante à des programmes desquels ressort l'importance accordée à la coopération. Ainsi le programme MIRAS. Il s'agit d'une coopération scientifique belgo-russe, dont l'objectif est d'embarquer un spectromètre infrarouge d'observation de la Terre à bord de la station orbitale russe MIR 2, qui offrira la possibilité de réaliser des observations globales continues pendant plusieurs années.

La Belgique participe également au projet SPICAM-S, qui a pour but la détermination de la composition de l'atmosphère de la planète Mars par l'observation de la lumière du Soleil. Ce projet est une expérience développée en collaboration avec l'Institut d'aéronomie spatiale de Belgique, le Centre national de recherches scientifiques français, le Centre national d'études spatiales français et l'Institut de recherches spatiales de l'Académie des sciences de la Fédération de Russie.

Importants sont les efforts belges concernant l'utilisation des images satellitaires à l'appui du développement durable et d'une gestion efficace des ressources naturelles dans les pays en voie de développement. Ainsi, depuis 1985, un programme national de recherche a été mis en place dans le domaine de la télédétection par satellite, aménagement du territoire et cartographie et applications dans les pays en voie de développement. Une deuxième phase du programme a débuté en 1989, afin de diversifier les domaines de recherche et de développer des applications

opérationnelles. Dans la troisième phase du programme, mis en oeuvre depuis 1993, l'accent est mis sur le développement de nouvelles applications basées sur les systèmes d'information géographique.

Suite à la Conférence de Rio sur le développement durable, la Belgique a signé les conventions Biodiversité et Climat, ainsi que la Déclaration sur les forêts, s'engageant par là même à recourir à la télédétection et aux systèmes d'information géographique.

Un accord intergouvernemental entre la Belgique et la France a assuré la participation belge au développement du système de télédétection par satellite SPOT. Une extension de ce projet, extension dans laquelle l'Union européenne intervient pour 50 %, a pour objectif le suivi des écosystèmes continentaux naturels et cultivés par le biais d'un instrument VÉGÉTATION à embarquer sur le satellite SPOT 4.

La Belgique projette la construction d'un minisatellite de messagerie sur orbite basse, destiné à répondre aux besoins des organisations non gouvernementales et des organisations humanitaires.

En guise de conclusion, ma délégation espère que cette session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aboutira, une fois de plus, à des résultats fructueux, et elle souhaite plein succès au Comité.

M. Fiuza Neto (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, d'exprimer la satisfaction de la délégation brésilienne de voir l'Ambassadeur Hohenfellner présider à nouveau les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Son expérience et son dévouement envers le Comité, qui ont amplement été mis en évidence par le passé, seront certainement nécessaires au cours de la présente session, étant donné les importantes questions dont nous traiterons dans les jours qui viennent. Il peut compter sur la pleine coopération de ma délégation.

La délégation brésilienne aimerait aussi remercier le Gouvernement autrichien de son attachement à la tradition d'excellence caractérisant cet organe, attachement qui est évident à la lumière de la haute priorité qui a été accordée au processus de relocalisation à Vienne du siège du Comité.

Avant de passer aux questions de fond inscrites à notre ordre du jour, j'aimerais exprimer ma sincère gratitude au Président du Sous-Comité scientifique et technique et au Président du Sous-Comité juridique, M. John Carver et

M. Václav Mikulka respectivement, en reconnaissance de leur rôle essentiel pour permettre une conclusion fructueuse des sessions difficiles mais très fructueuses de ces organes subsidiaires en 1994.

La délégation brésilienne voudrait également rendre publiquement hommage au personnel du Bureau des affaires spatiales, car ce sont les sacrifices qu'il a consentis qui ont permis un transfert si réussi à Vienne, au bénéfice de tous les membres du Comité.

Enfin, nous tenons à remercier l'Ambassadeur Aurel-Dragos Munteanu de son travail en tant que Vice-Président du Comité et à lui souhaiter tout le succès possible dans le nouveau rôle qu'il doit jouer au sein du Comité.

Lundi dernier, nous nous sommes félicités de l'analyse détaillée formulée par l'Ambassadeur Hohenfellner sur les réalisations passées et présentes dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique et sur les responsabilités qui seront celles du Comité, notamment au cours de la présente session.

Ainsi qu'il l'a souligné, un des principaux objectifs du Comité consiste à promouvoir la coopération internationale dans le domaine spatial au bénéfice et dans l'intérêt de toute l'humanité. La délégation brésilienne est d'avis que le contexte international n'a jamais été aussi favorable que maintenant pour la réalisation de cet objectif. Il est donc impératif que nous saisissons cette occasion d'agir.

Le Secrétaire général, dans son rapport opportun intitulé «La coopération internationale dans les activités spatiales pour le renforcement de la sécurité dans la période de l'après-guerre froide», souligne que

«le moment est venu d'élargir la coopération internationale dans les activités spatiales à la fois par une revitalisation des mécanismes existants et par la mise en place de nouveaux mécanismes de coopération internationale»

et que

«de nouvelles initiatives [doivent être] prises afin que tous les pays puissent avoir accès aux avantages des activités spatiales.» (A/48/221, par. 4)

On peut difficilement contester le fait que ce Comité représente le meilleur mécanisme existant pour la promotion de la coopération internationale dans l'espace. Cependant, il n'y a pas non plus de doute que beaucoup pourrait être

fait pour améliorer l'efficacité du Comité et accroître les retombées bénéfiques de ses activités. Nous devons donc nous efforcer de traiter de la coopération internationale dans l'espace sous tous ses aspects, que ce soit au plan politique, économique, écologique ou sécuritaire.

Les débats actuels au sein du Sous-Comité juridique sur la question des retombées bénéfiques de l'espace constituent une des façons dont cet organe peut aborder de manière globale la question de la coopération internationale. Comme l'Ambassadeur Hohenfellner l'a dit à juste titre hier, le débat constructif tenu à ce sujet lors de la trente-troisième session de ce Sous-Comité offre de grandes perspectives d'optimisme et d'espoir pour de futurs progrès non seulement en ce qui concerne cette question elle-même, mais aussi parce qu'on prend de plus en plus conscience de l'importance d'une coopération internationale véritablement axée sur son apport bénéfique pour toute l'humanité.

Par ailleurs, il semble étrange que ce Comité ait été tenu à l'écart de la discussion sur les aspects sécuritaires de la coopération dans l'espace au plan global — à savoir les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques et la prévention de sa militarisation. Il semble évident que, puisque ces questions sont clairement interreliées, elles devraient être traitées en conséquence. Ainsi, l'établissement d'un dialogue efficace entre le Comité et la Conférence du désarmement pourrait éliminer certaines failles dans le traitement de cet important aspect de la coopération internationale dans l'espace.

En ce qui concerne les aspects écologiques de la coopération internationale dans l'espace, on a de plus en plus le sentiment que la technologie spatiale offre un moyen unique de surveiller et de protéger l'environnement. Les résultats importants de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro, en juin 1992, en témoignent. À mesure que ce sentiment s'intensifiera, la communauté internationale se tournera vers l'espace et se demandera pourquoi l'environnement spatial, qui est le prolongement de l'environnement terrestre, n'a pas encore fait l'objet d'un traitement global de la part de ce Comité.

L'inscription de la question des débris spatiaux à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique était donc une nécessité depuis longtemps. Cela est mis en évidence par les pressions croissantes exercées pour que cette question des débris spatiaux soit aussi abordée par le Sous-Comité juridique. Lorsque nous traitons de cette question, nous devons nous rappeler, comme le représentant des Pays-Bas l'a correctement souligné dans la déclaration

qu'il a faite hier, que le Comité a longtemps été un organe pionnier dans l'élaboration du droit international et a souvent anticipé la tournure des événements. Nous ne pouvons donc pas permettre que ce Comité se laisse dépasser par les événements. Nous devons plutôt nous efforcer de le remettre à l'avant-garde de l'établissement du droit international.

Dans cet esprit, la délégation brésilienne a suggéré, lors de la trente-troisième session du Sous-Comité juridique tenue en mars dernier, que le Comité organise un séminaire sur les incidences juridiques de l'existence de débris spatiaux dans l'orbite géostationnaire, afin d'apporter une contribution additionnelle à nos débats. La déclaration très intéressante et instructive faite hier par le représentant de l'Association du droit international semble indiquer non seulement que la discussion sur cette question est nécessaire et urgente, mais aussi qu'elle doit être menée de manière globale. Nous espérons donc qu'un tel séminaire aura lieu dans un avenir rapproché.

La délégation brésilienne estime que la trente-septième session du Comité offre une excellente occasion de procéder à une réflexion sur nos travaux futurs. Non seulement nous devons déterminer la façon de traiter, sur le fond, les aspects de la coopération internationale que j'ai précédemment évoqués, mais nous devons aussi envisager la manière de le faire aux plans structurel et organisationnel.

La possibilité d'un élargissement de la composition du Comité de l'espace extra-atmosphérique a déjà fait l'objet de discussions au Comité. Comme nous avons eu l'occasion de le dire l'année dernière, l'acceptation de nouveaux membres au sein du Comité reçoit l'aval de la délégation brésilienne, car cela ne ferait que refléter l'accroissement du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies ces dernières années. Cependant, tout élargissement doit être fondé sur le principe de la répartition géographique équitable, en tenant compte des intérêts des divers groupes régionaux, afin de corriger les déséquilibres existants pour ce qui est de la proportionnalité de la représentation au Comité. Il est certainement possible d'aboutir à une formule acceptable, dans la mesure où les délégations font preuve de souplesse et d'un esprit de compromis.

Certaines délégations ont fait allusion à la possibilité d'examiner, à cette session du Comité, la réduction de la durée des sessions du Comité et de ses organes subsidiaires, et en particulier de celles du Sous-Comité juridique. Bien que la délégation brésilienne soit prête à participer à des consultations officieuses sur ce sujet, elle est fermement convaincue que cette question devrait être traitée par le Sous-Comité juridique lui-même, car le Comité n'a jamais

imposé à ses Sous-Comités des décisions en ce qui concerne des questions qui n'ont pas encore mûri dans ces organes subsidiaires.

En outre, il ne faut pas oublier que ce n'est que l'année dernière que le Sous-Comité juridique a décidé d'adopter un ensemble de règles de procédure relatives à ses méthodes de travail. Ces mesures adoptées par consensus ont été appliquées pendant la trente-troisième session du Sous-Comité par son Président, et elles ont obtenu un très grand succès. Bien que je ne puisse pas fournir de chiffres exacts, les taux d'efficacité de la session de cette année a de loin dépassé les taux moyens de l'ensemble de l'Organisation des Nations Unies. Cela, du moins pour nous, indique qu'une procédure semblable pourrait être suivie pour les sessions futures avec un succès égal et, ce qui importe plus encore, sans compromettre la capacité du Sous-Comité juridique de traiter les points importants de son ordre du jour.

Le Comité devra également examiner la possibilité de convoquer une troisième conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 3). Nous comprenons qu'un tel événement pourrait, en théorie, constituer une occasion unique d'identifier les nouveaux mécanismes de la coopération internationale auxquels le Secrétaire général a fait allusion dans son rapport. Par conséquent, les décisions qui pourraient découler d'une troisième conférence UNISPACE ne devraient pas se substituer aux décisions du Comité, ou laisser entendre que le Comité est incapable d'atteindre ses objectifs principaux. Elles devraient plutôt être soigneusement analysées et perçues comme une possibilité de renforcer et de compléter le travail même du Comité.

Dans ce sens, le Brésil se déclare en faveur de la tenue d'une troisième conférence UNISPACE. Cependant, nous le faisons à condition qu'elle soit précédée d'un processus préparatoire détaillé afin de définir un ensemble d'objectifs bien circonscrits. D'autre part, le suivi d'une telle conférence doit être dûment pensé à l'avance, de façon que ses décisions puissent être appliquées comme il se doit. Ma délégation estime donc que le dégagement d'un consensus sur les divers aspects de la tenue d'UNISPACE 3 est essentiel à son succès. Les documents de travail présentés à la trente et unième session du Sous-Comité scientifique et technique et le rapport présenté par le secrétariat constituent une bonne base de discussion sur ce sujet.

Avant de terminer, je voudrais parler très brièvement de certaines initiatives de coopération que mon pays a prises. Je voudrais souligner en particulier, à cet égard, la

participation continue de notre Institut national pour la recherche spatiale (INPE) au Programme pour les applications des techniques spatiales, par le biais de l'offre de bourses de formation dans des domaines divers liés aux activités spatiales.

Le Brésil, comme les membres du Comité le savent, a lancé, en février 1993, son premier satellite national, le SCD-1, dont la mission était la collecte de données écologiques. Au début de cette année, une délégation brésilienne s'est rendue en Bolivie, au Pérou, en Équateur et en Colombie, afin de discuter des formes éventuelles de coopération pour l'utilisation de ce satellite. Une mission semblable sera bientôt envoyée dans d'autres pays de la région, de sorte qu'un maximum de coopération puisse être obtenu eu égard à cette réalisation du programme spatial brésilien. Nous prévoyons le lancement d'un deuxième satellite du même type l'année prochaine, et la mise au point d'un troisième satellite de collectes de données a déjà été approuvée.

À partir du mois d'août 1994, le Brésil participera, par le biais de l'INPE, à un programme de coopération avec les États-Unis qui comprend le lancement de 33 fusées-sondes à partir de la rampe de lancement d'Alcantara, dans le nord-est du Brésil. Ce projet, connu sous le nom de Guara, sera orienté vers l'étude de l'équateur magnétique de la Terre.

Le Brésil met également au point deux satellites de télédétection en coopération avec la Chine. Cette entreprise, connue sous le nom de projet CBERS, représente la première initiative de coopération de ce type qui existe entre des pays en développement. Le Brésil attache une haute priorité à la conclusion heureuse de ce projet qui peut servir de modèle à une coopération future dans le domaine des techniques spatiales entre pays en développement.

En février dernier, l'Agence spatiale brésilienne a été créée pour coordonner tous les aspects du programme spatial brésilien. Cette agence civile est placée directement sous le contrôle de la présidence de la République, et facilitera, nous l'espérons, la coopération avec des organisations semblables dans d'autres pays.

En même temps, le Gouvernement brésilien a officiellement annoncé sa décision d'observer les directives du Missile Technology Control Regime. Cette décision découle de l'attachement du Brésil aux efforts internationaux déployés en vue de la non-prolifération des armes de destruction massive.

Nous sommes convaincus que ces mesures permettront au Brésil de participer de manière plus efficace aux activités spatiales menées grâce à la coopération internationale afin de promouvoir le développement économique et social de son peuple.

M. Lee (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de ma délégation, je voudrais exprimer notre reconnaissance au Président et, par son intermédiaire, aux membres du Comité de nous avoir donné cette occasion de participer à la présente session du Comité en tant qu'observateur. Je suis certain que, sous la direction éclairée de l'Ambassadeur Hohenfellner, cette session sera couronnée de succès.

Qu'il me soit permis de rendre hommage au Gouvernement autrichien et au Bureau des affaires spatiales, dirigé par M. Jasentuliyana, pour avoir réussi ce transfert sans heurts à Vienne, et assuré le nouveau départ du Bureau à son nouveau siège.

Les récents changements intervenus dans l'environnement international ont ouvert une nouvelle ère de coopération internationale accrue dans le domaine des activités liées à l'espace. En effet, l'exploration de l'espace et les techniques spatiales ne sont plus considérées comme une course entre l'Est et l'Ouest.

Lors de la création de ce Comité, la communauté internationale désirait vivement éviter que la rivalité de la guerre froide ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique et réserver ce patrimoine commun de l'humanité à des fins exclusivement pacifiques. Maintenant que le monde est entré dans l'ère de l'après-guerre froide, le Comité peut désormais consacrer toute son énergie à son mandat positif, à savoir comment encourager l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques et assurer que tous les États aient accès aux retombées bénéfiques de cette exploration.

Comme l'a signalé le Président dans sa déclaration liminaire, la récente mission de coopération spatiale entre les États-Unis et la Russie a renforcé les dimensions naissantes de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Dans les années à venir, nous devons tous redoubler d'efforts pour utiliser pleinement l'élan actuel afin de renforcer davantage encore la coopération internationale dans les activités spatiales pour le bien de l'humanité tout entière.

Étant donné que c'est la première fois que j'interviens dans ce Comité, je voudrais présenter la position de fond de mon gouvernement quant aux activités spatiales internationales.

Premièrement, puisque l'espace extra-atmosphérique fait partie du patrimoine commun de l'humanité et qu'il est le dernier domaine à explorer, nous estimons que l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent exclusivement servir à des fins pacifiques pour le bien de tous et dans l'intérêt de tous les États, quel que soit leur état d'avancement économique et scientifique, pour contribuer ainsi au développement économique et social de toutes les nations.

Deuxièmement, en raison de l'évolution rapide des techniques spatiales et de leurs applications, la communauté internationale doit s'efforcer de réglementer et de gérer les activités spatiales actuelles et futures en créant un cadre juridique approprié. Ma délégation estime que, dans le processus d'établissement de ce cadre, l'on doit tenir compte pleinement et de façon équilibrée des besoins des pays tant développés qu'en développement.

Troisièmement, la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique devrait être davantage renforcée pour encourager le partage des ressources et des techniques spatiales. À cet égard, mon gouvernement appuie fermement un renforcement du rôle des Nations Unies dans ce domaine et estime que différents programmes régionaux et internationaux visant à promouvoir les activités spatiales internationales devraient être élaborés dans le cadre des Nations Unies.

Quatrièmement, nous pensons qu'une troisième conférence UNISPACE devrait être tenue dans un proche avenir, étant donné les changements politiques et techniques rapides touchant les programmes spatiaux intervenus dans le monde entier.

Je voudrais maintenant présenter brièvement les activités spatiales entreprises jusqu'à présent par la République de Corée.

Nous avons activement participé à des activités spatiales ces dernières années. En 1992 et 1993, nous avons lancé avec succès deux satellites scientifiques, KITSAT-1 et KITSAT-2. Au milieu de l'année 1995, nous commencerons à exploiter le premier Système de satellites de Corée (KOREASAT), qui sera suivi en 1998 par le lancement d'un autre satellite, le Système de satellites polyvalents de

Corée (KOMSAT). KOMSAT servira à l'observation de la Terre, visant des zones terrestres, maritimes et côtières, et aux télécommunications et à la télédiffusion.

Ma délégation souhaite tout particulièrement attirer l'attention du Comité sur le fait que, bien que la Corée ne soit pas encore membre du Comité, elle a déjà contribué aux efforts des Nations Unies visant à promouvoir les activités spatiales internationales.

Dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales, mon gouvernement a accueilli l'atelier des Nations Unies sur les communications spatiales pour le développement en 1992, en coopération avec le Bureau des affaires spatiales. À cet atelier, la République de Corée a été désignée pour accueillir le secrétariat de la Conférence Asie-Pacifique sur les communications par satellite et, en coopération avec cette organisation, mon gouvernement prépare actuellement un nouvel atelier sur les communications par satellite, qui se tiendra en novembre prochain.

La délégation coréenne a participé, en tant qu'observateur, aussi bien à la trente et unième session du Sous-Comité scientifique et technique qu'à la trente-troisième session du Sous-Comité juridique, et suivi les débats avec un vif intérêt.

La République de Corée est également un membre actif d'autres grandes organisations qui régissent les activités spatiales, telles qu'INTELSAT (Organisation internationale des télécommunications par satellites) et INMARSAT (Organisation internationale des télécommunications maritimes par satellites).

Mon gouvernement attache une grande importance à la promotion de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Compte tenu de sa politique fondamentale et des activités spatiales et connexes que j'ai déjà décrites, mon gouvernement est fermement convaincu qu'il a toutes les raisons de participer pleinement aux travaux de ce Comité en tant que membre à part entière. Ce souhait a été officiellement notifié au Président de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale dans une lettre qui lui a été adressée le 31 mai 1994.

Mon gouvernement estime que la question de la composition de ce Comité devrait être abordée d'urgence, compte tenu des progrès rapides réalisés dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et de la croissance

rapide du nombre d'États disposant de capacités spatiales, y compris la République de Corée.

Étant donné, en particulier, l'importance croissante de ce Comité dans l'ère de l'après-guerre froide et sa responsabilité exclusive pour ce qui est des questions relatives à l'espace extra-atmosphérique, le Comité est invité à prendre sans délai des mesures pour admettre les États actifs et intéressés afin de conserver sa pertinence et son efficacité dans les conditions internationales en mutation rapide en ce qui concerne les activités spatiales.

Ma délégation estime que les États en mesure d'apporter une contribution importante aux travaux du Comité et prêts à le faire doivent pouvoir, les premiers, en devenir membres. Ma délégation appuie par ailleurs le renforcement du Comité soit par l'augmentation du nombre de ses membres, soit par la mise en place d'un système d'élection, tout en maintenant le principe d'une représentation géographique équitable.

La République de Corée, l'un des États Membres qui apportent une contribution importante au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et qui mènent des activités spatiales de plus en plus importantes, tient fermement au renforcement de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et est prête à participer pleinement aux travaux de ce Comité et à y contribuer.

Ma délégation espère qu'à sa présente session, le Comité sera en mesure de parvenir à un consensus sur cette question urgente pour que mon pays puisse participer à la prochaine session du Comité en tant que membre à part entière.

M. Hodgkins (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous présenter les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre élection à la vice-présidence, et à féliciter l'Ambassadeur Hohenfellner de son élection à la présidence du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour cette session.

Le mois de juillet 1994 marque le vingt-cinquième anniversaire de l'arrivée d'Apollo XI sur la Lune. Le 20 juillet 1969, l'astronaute Neil Armstrong a mis le pied sur la surface de la Lune, en disant aux millions de personnes sur Terre qui le voyaient et l'entendaient que c'était «un petit pas pour l'homme, un bond immense pour l'humanité». Les premières photos claires de la Terre prises en préparation de cette mission ont amené les gens dans le

monde entier à voir la Terre d'une nouvelle manière — comme une «bille bleue» dans l'immensité de l'espace, un seul environnement d'une importance unique et considérable pour l'humanité. Le mouvement écologique moderne a été galvanisé en partie par cette nouvelle perception de la Terre et par la nécessité de la protéger et de protéger la vie qu'elle rend possible. En 1970, la première «Journée de la Terre» a été célébrée aux États-Unis, suivie de la Journée internationale de la Terre, qui est célébrée chaque année.

Skylab, une suite au projet Apollo qui a requis l'utilisation directe de l'équipement et des techniques spatiales d'Apollo et auquel ont participé 28 autres nations, a été lancé en 1973 et a permis la collecte d'une somme considérable de données scientifiques. En 1975, le Projet d'essai Apollo-Soyouz fut le premier vol spatial effectué dans le cadre de la coopération entre les États-Unis et l'URSS. Quand les astronautes américains et les cosmonautes de l'URSS se rencontrèrent dans l'espace durant deux jours, Apollo-Soyouz a ainsi montré que des superpuissances rivales pouvaient coopérer dans l'exploration spatiale.

Ces dernières années, des changements politiques sans précédent ont eu lieu et la coopération internationale dans le domaine de l'exploration spatiale a été renforcée au bénéfice de tous les pays, vu que les nations mettent en commun leur expertise scientifique et leurs ressources financières. Notre attention est essentiellement axée aujourd'hui sur l'application des techniques spatiales à la compréhension et à la solution de problèmes terrestres, ce qui est tout à fait approprié. Mais l'exploration du système solaire reste une perspective attrayante et un objectif important étant donné que l'humanité cherche des réponses aux questions fondamentales des origines de l'univers et de la vie elle-même. Le Projet Apollo a été une étape précoce importante dans ce processus continu de quête de nouvelles connaissances, et nous-mêmes ainsi que nos partenaires du Programme de la station spatiale internationale continuerons de progresser avec confiance dans cette voie dans les prochaines années.

Je mentionne le trente-cinquième anniversaire de l'alunissage non pas avec l'intention de proposer une série d'actions commémoratives, bien que nous puissions envisager d'en dire quelques mots dans notre rapport à l'Assemblée générale. Ce qui est approprié — et, nous l'espérons, prometteur — au sujet de cet anniversaire en relation avec les travaux du Comité aujourd'hui est le fait que la mission Apollo 11 donne tout son sens à l'un des principes cardinaux du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, selon lequel l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique doivent se faire pour le bien

et dans l'intérêt de tous les pays. Appuyé d'abord par l'Assemblée générale en 1958 aux termes de sa résolution 1348 (XIII) portant création du Comité spécial des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ce principe est l'un de ceux que le Comité a cherché à mettre en pratique dans toute la mesure du possible au fil des ans. Une excellente occasion nous est offerte à la présente session de renforcer et d'étendre son application grâce à l'examen des divers points de l'ordre du jour du Comité.

Par exemple, le point relatif aux retombées bénéfiques nous permet de débattre de la façon dont ces retombées de l'exploration spatiale peuvent enrichir la vie de l'homme sur le plan pratique. Nous sommes fermement convaincus que le processus multilatéral de dialogue et d'échange d'expériences communes dans ce domaine peut nous aider dans nos efforts d'application des techniques spatiales à la solution de problèmes sur Terre. En outre, il accroîtra les possibilités pour toutes les nations de profiter des retombées engendrées par l'exploration spatiale.

Un autre exemple indéniable de la façon dont les programmes spatiaux nationaux peuvent avoir des retombées bénéfiques concerne la télédétection de satellites. Durant plus de 30 ans, les États-Unis ont exploité des systèmes de satellites qui ont fourni des données sur les terres, les océans et l'atmosphère. L'accès à ces données est public et non discriminatoire. Nous avons pris des mesures récemment en vue du maintien à long terme de ces programmes importants.

Mon gouvernement a décidé, le 5 mai 1994, la fusion du système de satellite environnemental opérationnel sur orbite polaire, établi dans le cadre de l'Agence nationale d'étude de l'atmosphère et des océans, avec le Programme de satellite météorologique de défense, pour en faire un système unique de satellite opérationnel civil et national. Le nouveau système permettra de réduire les coûts, de consolider les ressources et d'éviter le gaspillage d'énergies. Il sera statutairement ouvert et continuera d'assurer la distribution de données à travers le monde par le biais de la transmission directe et de systèmes établis de distribution. La coopération internationale actuelle se poursuivra et des plans sont en cours en vue d'étendre la collaboration avec EUMETSAT et l'Agence spatiale européenne (ASE).

Le Président Clinton a en outre signé, le 5 mai, l'United States Land Remote Sensing Strategy en vue d'assurer la continuité des données de Landsat. En vertu de ce plan, l'Agence nationale d'étude de l'atmosphère et des océans (NOAA), l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA) et le Département de l'intérieur oeuvreront

au maintien de l'opération de Landsats 4 et 5; mettront au point, lanceront et exploiteront Landsat 7; et chercheront des solutions en vue de la continuité de données de type Landsat au-delà de Landsat 7. Ces agences s'assureront que les données de Landsat 7 sont disponibles pour tous les utilisateurs à travers le monde à un prix ne dépassant pas le coût d'un formulaire de consultation à remplir.

Ma délégation voudrait s'associer aux orateurs précédents en exprimant sa satisfaction eu égard aux développements positifs qui ont eu lieu au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses Sous-Comités. L'esprit de coopération qui a présidé à nos travaux l'année dernière est un signe encourageant qui montre que des progrès sont réalisables à l'avenir. Nous estimons que le Comité parvient réellement à concentrer ses efforts sur le rôle d'avocat de la coopération internationale dans les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique qu'il doit jouer dans le système des Nations Unies. Cela n'a pas été facile, et nos réalisations les plus importantes n'ont pu se faire qu'après de longues et sérieuses négociations sanctionnées par un compromis de la part de tous les États Membres. Malgré quelques sentiments de scepticisme exprimés dans le passé, les résultats positifs visibles aujourd'hui prouvent que le principe du consensus peut effectivement fonctionner.

Je voudrais rappeler que ma délégation ainsi que d'autres ont présenté des propositions détaillées durant la dernière décennie en vue d'améliorer le fonctionnement du Comité et de ses Sous-Comités. Le Comité a en effet établi que le renforcement de la coopération internationale dans l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique implique une amélioration, chaque fois que cela est nécessaire, des méthodes et des procédures de travail du Comité lui-même. Nous avons toujours considéré ce mandat avec le plus grand sérieux. C'est pourquoi, après avoir pris en compte ce qui a été réalisé jusque-là, nous nous réjouissons de voir que nombre de ces propositions ont été en fait adoptées. Il est particulièrement important de signaler les débats utiles au Sous-Comité scientifique et technique au sein duquel les scientifiques et experts du domaine spatial jouent un rôle clef.

Par ailleurs, nous restons convaincus que les méthodes de travail peuvent être améliorées, en particulier celles du Sous-Comité juridique. Nous avons l'impression qu'il existe une volonté de la part de tous les États Membres de poursuivre ces réformes qui feront de ce Comité un organe plus efficace du système des Nations Unies.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'engagement sans réserve de ma délégation à travailler avec tous les États Membres afin que les travaux du Comité entrent le plus possible dans le cadre des possibilités croissantes de coopération internationale dans le domaine de l'exploration spatiale.

M. Louet (France) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord au nom de ma délégation, de vous présenter nos vives félicitations pour votre élection à la vice-présidence de notre Comité. Je voudrais également, par votre intermédiaire, exprimer, comme les collègues qui m'ont précédé, ma satisfaction de voir l'Ambassadeur Hohenfellner à nouveau continuer à présider nos travaux. C'est pour le Comité un motif de fierté de voir que les très hautes fonctions qu'il occupe à Vienne ne l'ont pas éloigné du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. En le faisant, l'Ambassadeur Hohenfellner confirme une longue tradition autrichienne que vient renforcer aujourd'hui le fait que nous siégeons désormais à Vienne.

Il n'est pas dans mes intentions, à l'occasion du débat général, d'aborder l'ensemble des problèmes qui forment notre ordre du jour puisque aussi bien j'aurai l'occasion d'intervenir sur chaque point de celui-ci.

Je voudrais toutefois souligner quatre questions qui ont particulièrement retenu l'attention de ma délégation.

Premièrement, il y a le point 4 de l'ordre du jour, intitulé comme à l'accoutumée «Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques».

La France demeure fermement attachée au principe selon lequel la prévention de la course aux armements dans l'espace relève de la compétence exclusive de la Conférence du désarmement. Nous estimons que la résolution 44/112, au paragraphe 5 de laquelle l'Assemblée générale,

«Réaffirme que la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, visant à prévenir, sous tous ses aspects, une course aux armements dans l'espace;»

donne un mandat exclusif à la Conférence du désarmement et à son Comité spécial pour la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. La résolution 48/74, adoptée à la dernière session de l'Assemblée générale, réitère cette affirmation dans son paragraphe 5. À telle

enseigne, nous interprétons le paragraphe 37 de la résolution 48/39, du 10 décembre 1993, dans lequel l'Assemblée générale prie le Comité de l'espace de continuer à examiner en priorité les moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques, comme l'invitant à débattre des seuls aspects pacifiques des utilisations de l'espace, sans empiétement sur le mandat de la Conférence du désarmement.

Deuxièmement, j'en viens maintenant à la question de la convocation d'une nouvelle Conférence UNISPACE, qui a fait l'objet d'un examen attentif à Paris.

Depuis 1982, date de la dernière Conférence UNISPACE, la technologie spatiale a fait de nouveaux et importants progrès. L'espace est devenu un outil essentiel dans des domaines aussi différents que les télécommunications, l'observation de la Terre et la météorologie, pour ne citer que ceux-là.

L'idée d'une nouvelle Conférence n'est donc pas totalement injustifiée. Les délégations de l'Inde et du Pakistan ont présenté à cet égard un certain nombre de schémas de réflexion possibles qui méritent d'être étudiés en détail. Enfin, le Secrétariat a réalisé un très intéressant rapport, dont l'analyse n'est pas achevée à Paris, qui fournit un certain nombre d'arguments pertinents en faveur de la réunion d'UNISPACE 3 et qui a l'avantage de faire progresser le débat sur la localisation et le coût d'une telle conférence.

Toutefois, la convocation de cette conférence reste, à nos yeux, subordonnée à la définition d'un ordre du jour satisfaisant. Nous devons maintenant consacrer l'essentiel de nos travaux à l'élaboration d'un ordre du jour qui prenne en compte l'évolution intervenue dans les années 80. À cet égard, une réflexion approfondie est engagée à Paris, qui devrait permettre à ma délégation de contribuer à la mise au point d'un ordre du jour lors de la prochaine réunion du Sous-Comité scientifique et technique.

Le succès d'une telle conférence dépendra de la qualité du travail préparatoire que ce Comité doit accomplir. Si j'en juge d'après l'exemple d'UNISPACE 2, tel qu'il est rapporté dans le rapport du Secrétariat, cela risque de prendre un certain temps. Il appartiendra donc à notre Comité de sélectionner des sujets qui soient importants et qui rencontrent en même temps le consensus de l'ensemble des délégations.

Troisièmement, la délégation autrichienne a mentionné hier matin le problème de l'élargissement de notre Comité.

C'est une question que je n'avais pas l'intention d'évoquer dans le débat général, mais ce qui a été dit m'incite à préciser ma pensée. Je suis disposé à aborder ce point avec un esprit ouvert, mais je suis embarrassé par la tournure abstraite du débat.

La question posée n'est pas, et ne doit pas être, de savoir si nous voulons ou non accroître le nombre des membres du Comité. La véritable question est de savoir quels pays sont candidats. Autrement dit, il ne s'agit pas de créer a priori des places que des pays indéterminés viendraient remplir, mais de coopter les pays dont nous estimerons qu'ils doivent devenir membres de ce comité.

C'est la raison pour laquelle je souhaiterais obtenir de vous-même, Monsieur le Président, au moment où nous aborderons ce débat, une réponse à la question de savoir quels sont les pays candidats. Pour le moment, je ne vois que l'Espagne et la Corée dont les candidatures à un siège permanent soient déclarées, et qui ont bien entendu tout notre appui.

Mais nous risquons de ne pouvoir progresser dans ce débat s'il reste abstrait.

Quatrièmement, je suis très reconnaissant à l'Ambassadeur d'Espagne de la suggestion qu'il a présentée au début de cette session, à l'occasion de l'adoption de notre ordre du jour, concernant les travaux du Comité.

Je n'ai pas demandé la parole à ce moment-là car j'ai compris le souhait du Président Hohenfellner de voir les choses progresser rapidement sans s'attarder à un débat de procédure, mais aussi parce que j'ai compris que le fait de renvoyer cette question pour qu'elle soit étudiée dans le cadre du point de l'ordre du jour intitulé «Questions diverses» n'excluait nullement qu'elle soit examinée par un groupe de travail constitué à cette fin, comme l'a souhaité l'Ambassadeur d'Espagne.

Ma délégation souhaite vivement que ce point fasse l'objet d'un examen attentif afin que ne puisse se renouveler le spectacle consternant qu'a donné le Sous-Comité juridique lors de sa dernière session.

Le Président : Je remercie le représentant de la France de sa proposition très intéressante. Je suis sûr que les membres du Comité en tiendront compte car c'est une question très importante pour le travail de notre Comité.

M. Wicks (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour dire combien

ma délégation se félicite de voir à nouveau M. Hohenfellner présider le Comité. Monsieur le Président, je vous félicite de votre élection. Nous sommes reconnaissants aussi aux présidents de nos deux sous-comités pour les efforts considérables qu'ils déploient pour promouvoir un dialogue constructif et des solutions concrètes aux difficiles problèmes qui se posent. Enfin, nous sommes reconnaissants au secrétariat du Comité et à ses collègues du Bureau des affaires spatiales du concours qu'ils apportent au Comité et à ses sous-comités.

Le Royaume-Uni a toujours pensé que la question des débris spatiaux exigeait de la part des États Membres un examen officiel et approfondi. Aussi nous félicitons-nous qu'il ait été recommandé de renvoyer cette question au Sous-Comité scientifique et technique. Des progrès ont d'ores et déjà été faits, et nous attendons avec intérêt les prochaines discussions de fond sur les débris spatiaux.

En ce qui concerne les sources d'énergie nucléaires, le Royaume-Uni a apporté d'importantes contributions. La nécessité d'assurer une utilisation sûre de ces sources d'énergie, la prise en considération de leurs conséquences éventuelles pour l'environnement et la possible révision des principes ont constitué la toile de fond de notre réflexion à ce sujet. Nous prenons acte des conclusions tirées par le Sous-Comité juridique et, en conséquence, nous participerons à tout débat ultérieur relatif à une possible révision de ces principes.

Le Royaume-Uni prend acte de l'appel lancé en faveur d'une troisième conférence UNISPACE. Mais nous ne sommes pas encore pleinement convaincus de la nécessité d'une telle conférence. Nous demeurons toutefois bien disposés à l'égard de tout effort de persuasion à notre intention. Dans le cadre de toute réflexion ultérieure, nous devons tenir soigneusement compte des enseignements pouvant être tirés de notre expérience d'UNISPACE 2.

Ma délégation espère que, alors que nous débattons au cours des prochains jours des questions inscrites à l'ordre du jour, l'esprit de coopération régnant au sein du Comité dans la recherche de solutions fondées sur le compromis et le consensus continuera de prévaloir et que nos débats connaîtront des conclusions satisfaisantes qui seront acceptables pour tous les États Membres.

M. Ramírez Landázuri (Équateur) (*interprétation de l'espagnol*) : J'aimerais tout d'abord exprimer ma satisfaction de voir l'Ambassadeur Hohenfellner, de l'Autriche, présider à nouveau les travaux du Comité. En même temps, je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir été élu Vice-

Président. Je suis certain que vos compétences et votre expérience nous aideront à mener nos travaux vers une conclusion heureuse.

Je remercie également le Président du Comité du rapport clair et précis qu'il a présenté au début de notre session. Ma délégation est pleinement d'accord avec ce qu'il a dit au cours de son intervention, à savoir que la science et la technologie spatiales sont des moyens vitaux pour l'amélioration des conditions économiques et sociales de tous les pays et pour le règlement de problèmes mondiaux. C'est pour cela que nous devons unir nos efforts au sein du Comité afin que les résultats de nos débats se traduisent par des bénéfices réels et concrets pour nos peuples et, par conséquent, pour la communauté internationale.

Je voudrais aussi exprimer notre satisfaction à M. Jasentuliyana et au personnel qui travaille avec lui pour le transfert réussi, de New York à Vienne, du Bureau des affaires spatiales. Ma délégation lui offre sa collaboration et son aide pour le travail qu'il aura à accomplir.

Ma délégation accorde une importance particulière aux sessions et aux rapports des Sous-Comités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le traitement sérieux et prudent des questions confiées à chacun des Sous-Comités en matière juridique ainsi que leur importance inestimable aux plans scientifique et technique ne peuvent être niés. Nous croyons qu'un grand pas en avant a été fait et qu'il doit être entériné par le Comité.

Qu'on me permette maintenant de partager quelques réflexions sur des questions spécifiques. En ce qui concerne l'espace extra-atmosphérique et l'orbite géostationnaire, il est absolument nécessaire de compter sur une coopération internationale vigoureuse et efficace afin de disséminer équitablement les retombées bénéfiques des connaissances, des programmes et des projets, compte tenu des besoins des pays en développement. Cette coopération internationale doit favoriser les capacités nationales des pays en développement, leurs programmes d'exploration et d'utilisation de l'espace, leurs connaissances en science et en technologie spatiales ainsi que les applications de ces dernières. Cette coopération doit permettre un accès facile à l'information, aux données, aux matériels, aux résultats de la recherche effectuée, etc., et, entre autres, promouvoir et faciliter les transferts de technologie.

L'obtention de ressources pour le financement d'initiatives et de projets régionaux et sous-régionaux dans les pays en développement doit être favorisée et appuyée par le

Bureau des affaires spatiales et, évidemment, par le Comité. Dans ce contexte, je souhaite évoquer l'établissement d'une entreprise sous-régionale andine, ou d'un autre type d'association, qui permette d'exploiter et d'utiliser les données des satellites associés à la station de réception au sol de Coto-paxi, située en Équateur.

Le Centre de relevés intégrés des ressources naturelles par télédétection de l'Équateur (CLIRSEN) mène actuellement à son terme le contrat prévoyant l'élaboration d'une étude de faisabilité, sur la base du mandat adopté par une commission technique créée par le cinquième Conseil présidentiel andin.

À ce sujet, nous espérons que les pays ayant une expérience et des ressources dans ce domaine les partageront avec nous et nous aideront dans nos démarches. Nous espérons également que les institutions compétentes en la matière des pays membres du groupe andin fourniront à la consultante l'appui et l'information nécessaires à la réalisation d'une telle étude de faisabilité. Je veux parler ici du Venezuela, de la Colombie, du Pérou, de la Bolivie et de l'Équateur.

Ma délégation, à l'instar d'autres qui ont déjà pris la parole, accorde une importance particulière à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et à sa non-militarisation. Elle souhaite que se mette en place une collaboration étroite entre les organes de l'ONU qui traitent de la question du désarmement, tels que la Conférence du désarmement, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires.

Par ailleurs, la pollution de l'espace extra-atmosphérique est une source de préoccupation pour ma délégation. Nous nous soucions particulièrement de l'augmentation des débris spatiaux, notamment dans l'orbite géostationnaire. Cette question, abordée par le Sous-Comité scientifique et technique, mérite parallèlement une analyse plus approfondie de la part du Sous-Comité juridique. La tenue d'un séminaire qui aurait lieu dans le cadre du Sous-Comité juridique lors d'une de ses sessions ultérieures pourrait être utile à cette fin.

Ma délégation estime que le Comité doit envoyer un message clair sur la nécessité de la mise en oeuvre d'un cadre juridique et institutionnel, tant pour l'espace extra-atmosphérique que pour l'orbite géostationnaire. Il semble approprié de procéder ainsi et d'harmoniser avec l'ensemble du droit international les principes et les normes relatifs aux questions qui relèvent de notre compétence. Compte tenu des propriétés physiques et des attributs techniques de

l'orbite géostationnaire, nous considérons que, qu'elle fasse partie ou non de l'espace extra-atmosphérique — et il n'y a pas unanimité sur cette question — elle mérite de faire l'objet d'un examen juridique spécifique, c'est-à-dire d'un examen *sui generis* qui prenne en compte ces attributs et ces propriétés en relation avec notre planète. Cette position est reprise dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique et dans celui du Sous-Comité juridique.

De cette façon, nous pourrions compter sur un cadre de référence sûr qui garantisse, au bénéfice de toute l'humanité, un accès adéquat à l'espace extra-atmosphérique et à l'orbite géostationnaire ainsi que leur utilisation appropriée à des fins exclusivement pacifiques, compte tenu des intérêts de tous les États et notamment de ceux qui, en raison d'un manque de ressources techniques et financières, n'ont pas encore fait valoir leurs intérêts ni exercé leurs droits en dépit de leurs caractéristiques géographiques favorables à l'utilisation de l'orbite géostationnaire.

En conséquence, il est indispensable de mettre au point des instruments internationaux et de les harmoniser avec ceux qui existent déjà.

Ma délégation estime que la conférence UNISPACE 3 est nécessaire tant de par son contenu que de par l'occasion qu'elle offre, car ce serait l'une des instances les plus importantes de l'après-guerre froide. Dans les documents préparés par le secrétariat, on trouve des éléments très clairs qui définissent et illustrent la façon d'organiser la troisième conférence UNISPACE. Ma délégation a pris bonne note des paragraphes pertinents, en particulier les paragraphes 28 et 29 du rapport du secrétariat (A/AC.105/575), dans lesquels sont énumérées quelques-unes des raisons qui motivent et justifient la convocation de cette conférence.

Néanmoins, ma délégation aurait préféré que le document préparé par le secrétariat comprenne au moins un des thèmes contenus dans le document présenté par le Groupe des 77 (A/AC.105/C.1/L.199). Je fais allusion en particulier à la question de la jurisprudence; en effet, le Groupe des 77 suggère que l'on devrait continuer à encourager le développement progressif du droit international de l'espace, notamment en ce qui concerne l'accès, l'exploration, l'utilisation maximale et les bénéfices des ressources naturelles limitées de l'espace à des fins d'applications pacifiques, et le lien qui le rattache au droit international de l'environnement et aux normes qui régissent la non-prolifération, la sécurité internationale et les mesures de confiance.

S'agissant de l'augmentation du nombre des membres du Comité, ma délégation ne s'y oppose pas, dans la me-

sure où l'on respecte le critère de l'équilibre régional dans la composition de cet organe.

Enfin, qu'il me soit permis d'appuyer la motion présentée par le représentant de l'Espagne quant à l'utilisation opportune de la langue espagnole comme langue officielle, en particulier dans les documents et les rapports du Comité. Cela faciliterait beaucoup tout processus de négociation.

Ma délégation s'engage à appuyer le Président ainsi que les membres du Comité dans l'exécution de leurs travaux en vue de la réalisation de progrès véritables au cours de cette session sur la question de l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

M. Ionov (Bulgarie) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation bulgare, je voudrais vous féliciter, Monsieur, de votre élection à la vice-présidence du Comité. Qu'il me soit permis de dire combien nous sommes heureux de voir l'Ambassadeur Hohenfellner présider à nouveau le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. L'Autriche a toujours présidé ce Comité; en outre, les deux conférences des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ont été tenues ici. Maintenant, après la réinstallation du Bureau des affaires spatiales à Vienne, alors que le Comité plénier se réunit pour la première fois ici, nous aimerions présenter nos sincères salutations à nos nouveaux hôtes.

En tant que membre du Comité de l'espace extra-atmosphérique depuis sa création, la Bulgarie est convaincue qu'il est de l'intérêt de l'humanité tout entière d'utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques, et elle est pleinement consciente de l'importance de la coopération internationale aux fins du développement du droit de l'espace. Un des principaux objectifs poursuivis par la Bulgarie dans les instances des Nations Unies qui traitent de l'espace est, grâce à la coopération internationale, de servir la cause des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et le renforcement des efforts visant la sécurité et la compréhension mutuelles dans le monde.

Qu'il me soit permis de mettre en lumière la situation que connaît la Bulgarie en ce qui concerne la réorganisation de la recherche spatiale et l'application des activités spatiales. La Bulgarie est, en Europe centrale et orientale, un des pionniers de la réorganisation des activités spatiales à la suite des changements intervenus : nous sommes passés d'une économie d'État à une économie de marché. Après une étude sérieuse des fonctions et des statuts de diverses agences spatiales nationales en Europe, une agence spatiale

bulgare a été créée en 1993. Nous avons pris comme modèle l'Agence spatiale autrichienne. L'Agence spatiale bulgare (ASB) est destinée à devenir un centre national et à coordonner les activités spatiales en Bulgarie. Elle a déjà jeté les bases de la participation de l'industrie bulgare aux projets spatiaux et aux retombées bénéfiques.

La coordination des activités spatiales de l'État, de la recherche scientifique et de l'industrie dans un pays où l'économie se relève lentement, où les structures centrales se désintègrent — sans parler de la situation troublée dans les Balkans — est une tâche extrêmement difficile. La Bulgarie n'abandonnera pas la recherche spatiale, mais elle fera des choix, et se concentrera sur des activités ciblées. La noble ambition de la Bulgarie de vouloir préserver son potentiel spatial relativement élevé dans les domaines scientifique et technique ne pourra être réalisée sans l'aide d'organisations et d'organes tels que le Comité, l'Agence spatiale européenne (ASE), l'United States National Aeronautics and Space Administration (NASA), et les agences russe, allemande, autrichienne et autres agences spatiales. À cet égard, nous apprécions hautement les accords de coopération récents signés avec les agences spatiales russe et allemande.

La Bulgarie espère participer aux programmes de l'ASE, qui nous aideront à combler le fossé technologique qui nous sépare des États membres plus grands que nous, et à fournir la base d'une recherche technologique de pointe. L'Agence spatiale européenne fait partie du processus d'intégration européen, et nous souhaitons jouer un rôle dans ce processus.

S'agissant des travaux des Sous-Comités, nous sommes heureux de voir que des progrès ont été réalisés sur certains points de leur ordre du jour respectif, notamment au Sous-Comité scientifique et technique. Nous voudrions, en particulier, mentionner les présentations encourageantes faites sur la question des débris spatiaux; nous espérons que des progrès rapides pourront être réalisés sur cette question.

Les documents concernant une troisième conférence UNISPACE, présentés dans ce Sous-Comité, représentent une bonne base de discussion pendant la présente session.

Il incombe à toute l'humanité de prendre des mesures pour renforcer les initiatives internationales afin d'assurer la préservation de l'environnement spatial, la protection de l'environnement terrestre et la réalisation d'un développement durable. La nouvelle ère qui s'ouvre dans les relations internationales permet toute une gamme de nouvelles activités spatiales — et permet même d'améliorer

l'efficacité de la diplomatie préventive et des activités de rétablissement de la paix. Comme l'a dit un éminent fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies, l'espace extra-atmosphérique représente un exemple pour la coopération internationale, et il importe que cette coopération se poursuive et s'étende pour servir les intérêts de tous les pays.

Ma délégation espère que les travaux de la présente session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique seront menés dans une atmosphère constructive, et que les États feront preuve de bonne volonté et d'un désir de coopération dans l'esprit de notre époque. Ma délégation est prête à oeuvrer dans ce sens.

Nous espérons avoir l'occasion d'intervenir plus tard sur des points précis de l'ordre du jour.

M. Boroffice (Nigéria) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, la délégation nigériane voudrait s'associer aux autres délégations pour dire combien elle est heureuse de voir l'Ambassadeur Hohenfellner présider à nouveau le Comité. La vaste expérience et les qualités bien connues dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions de président de ce Comité par le passé nous donnent à croire que nous sommes de nouveau sur la voie de nouvelles réalisations positives.

Ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance aux Présidents des deux Sous-Comités pour avoir guidé avec succès les sessions de 1994, et saluer également le Bureau des affaires spatiales à l'occasion de la réinstallation du secrétariat à Vienne, qui s'est effectuée sans heurts et n'a diminué en rien la participation à cette session.

Plus que jamais auparavant, le Nigéria reconnaît le rôle de la science et des techniques spatiales dans le développement national et les activités humaines. Les avancées dans ce domaine continuent de se faire sentir dans les progrès au niveau de la société, de la technologie et de la culture dans tous les pays, grands et petits, développés ou en développement. L'application de la science et des techniques spatiales jouera donc un rôle croissant et indispensable dans le développement des pays en développement.

Le Gouvernement du Nigéria prépare actuellement une politique nationale en matière de science et de techniques spatiales, d'un bon rapport coût-efficacité, qui permettra d'utiliser à fond toutes les possibilités qu'offrent les programmes spatiaux existants d'autres pays et des Nations Unies et de développer sur le plan local des capacités dans le domaine de la science et des techniques spatiales.

Étant donné qu'une aide de la part d'autres pays et leur coopération sont indispensables pour atteindre les buts de cette politique, le Gouvernement du Nigéria encouragera la coopération régionale et internationale, considérant qu'elle permet de partager le fardeau des grandes initiatives dans le domaine de la science et des techniques spatiales. Ma délégation est heureuse de faire savoir à cet égard que le troisième atelier des Nations Unies et de l'Agence spatiale européenne (ASE) sur la science spatiale fondamentale pour les pays en développement s'est tenu au Nigéria, en octobre 1993, dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales. Cet atelier, qui était accueilli par l'Agence nationale pour l'infrastructure des sciences et de l'ingénierie au nom du Gouvernement du Nigéria, était coparrainé par le Bureau des affaires spatiales des Nations Unies, l'Agence spatiale européenne et le Gouvernement du Nigéria.

En février 1994, le Centre régional de formation aux levés aérospatiaux (RECTAS) au Nigéria a organisé un atelier sur l'application de la télédétection au développement national pour les responsables politiques de ministères gouvernementaux et de départements extraministériels.

Avant la fin de 1994, l'Agence nationale pour l'infrastructure des sciences et de l'ingénierie organisera, en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), un atelier sur l'application de la télédétection à l'agriculture.

Ma délégation saisit cette occasion pour réitérer que le Gouvernement du Nigéria est prêt à accueillir le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales proposé.

L'un des éléments du programme spatial faisant partie de notre politique nationale en matière de science et de techniques spatiales a été la création d'un Centre national de télédétection. Ce Centre, qui a été créé à Jos, commencera à fonctionner avant la fin de 1994 grâce à l'acquisition d'un système de transmission d'images à haute résolution, qui recevra des informations des satellites de la NOAA. Le Centre coordonnera et harmonisera toutes les activités de télédétection du pays et accueillera notamment les archives centrales des données provenant de la télédétection au Nigéria. En collaboration avec les Services météorologiques du Nigéria, le Centre installera des récepteurs de données météorologiques transmises par satellite en des endroits appropriés dans le pays à des fins opérationnelles et de recherche.

Ma délégation prend note du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa trente et unième session, document A/AC.105/574, et du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa trente-troisième session, document A/AC.105/573. Nous sommes heureux de constater que d'importants progrès ont été faits sur plusieurs points de l'ordre du jour. Il est particulièrement encourageant que la question des débris spatiaux figure à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique. Nous pensons que les décisions figurant aux paragraphes 69, 70 et 71 de son rapport (A/AC.105/571) constituent une avancée importante vers la mise au point de stratégies appropriées d'un coût raisonnable visant à minimiser les effets éventuels des débris spatiaux sur des missions spatiales futures. Nous prenons note également des points de vue exprimés aux Sous-Comités sur la question de l'accès à l'orbite géostationnaire et nous nous félicitons de la décision des Sous-Comités de poursuivre les débats sur cette question dans l'espoir qu'une solution pourra être trouvée rapidement.

Ma délégation prend note du rapport élaboré par le secrétariat du Bureau des affaires spatiales (A/AC.105/575) sur la possibilité de tenir une troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Nous pensons que ce rapport sera une bonne base pour les discussions ultérieures sur cette question. C'est pourquoi nous souhaitons vivement qu'un débat plus approfondi ait lieu et qu'il aboutisse rapidement.

Mme Skoog (Suède) (*interprétation de l'anglais*) : C'est la première fois que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique se réunit à Vienne depuis le transfert du Bureau des affaires spatiales. Le renouvellement de la présidence de l'Ambassadeur Hohenfellner garantit la continuité des travaux du Comité. Espérons que ce nouveau lieu donnera à nos travaux la nouvelle vigueur qu'exigent les nouvelles tâches et les nouveaux défis auxquels nous devons faire face.

Plusieurs questions importantes figurent à l'ordre du jour de cette session. Je voudrais m'étendre simplement sur quelques-unes d'entre elles.

La Suède préconise depuis longtemps que le Comité s'attaque à la question des débris spatiaux, et nous avons été très heureux de la décision prise l'année dernière de l'inscrire à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique. Les premiers débats au Sous-Comité se sont avérés constructifs, et ma délégation appuie pleinement la recommandation de mettre l'accent d'abord sur une évaluation scientifique et technique approfondie de la situation

actuelle, pour bien comprendre les questions qu'elle implique et parvenir à une définition appropriée du problème. À cet égard, il convient d'accorder une attention particulière aux aspects écologiques — ce qu'a également souligné la Suède lors d'une récente réunion de la Commission du développement durable. Ce n'est que lorsque nous comprendrons bien le problème que nous pourrions décider quelles mesures nous devons prendre. Dans un premier temps, nous pourrions faire l'inventaire des mesures déjà prises par les nations présentes dans l'espace pour limiter la création de nouveaux débris. Pour que tous les pays puissent disposer de ces informations, nous pourrions compiler et diffuser un tableau des bonnes pratiques de gestion.

Près de deux années se sont écoulées depuis l'adoption des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires, et une recommandation sur leur révision doit être formulée pendant la présente session. Les débats dans les deux Sous-Comités ont révélé que ces Principes donnent largement satisfaction sous leur forme actuelle, et il y a eu un consensus selon lequel il serait prématuré d'entreprendre une révision à ce stade précoce. La Suède partage l'opinion selon laquelle la priorité doit être donnée à l'application des Principes, et qu'une révision ne doit être entreprise que lorsque nous aurons élaboré une formule qui les renforce considérablement. Pour ce qui concerne la poursuite de l'examen de cette question, la position de base de la Suède reste qu'en révisant les Principes, il importe de les harmoniser avec d'autres principes, de caractère général, régissant l'exposition à des rayonnements ionisants.

Nous avons déjà adopté dans le passé une attitude ouverte à l'égard de l'idée d'organiser une troisième conférence UNISPACE. En même temps, ma délégation a souligné qu'un examen attentif des objectifs d'une telle conférence est essentiel. Le but doit être clair, et l'époque retenue doit permettre une planification adéquate. Nous devons également examiner dans quelle mesure une telle conférence permettrait d'atteindre des objectifs que l'on ne saurait atteindre en intensifiant ou en approfondissant les travaux du Comité lui-même, par exemple.

À notre avis, il y a certainement des questions qui méritent un examen plus approfondi. Le rapport du Secrétaire général sur la coopération internationale dans l'espace en aborde quelques-unes, telles que celles de savoir comment les techniques spatiales peuvent être utilisées pour appuyer la paix et la sécurité internationales et comment les Nations Unies peuvent elles-mêmes tirer le plus grand profit des progrès accomplis dans l'espace. Une autre question hautement prioritaire en Suède concerne l'utilisation des techniques spatiales pour promouvoir un développement

durable, et notamment pour mettre en oeuvre les recommandations d'Action 21, adoptées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Un examen plus approfondi des possibilités de prévenir et d'atténuer les catastrophes naturelles semblerait également approprié.

La coopération internationale et le transfert du savoir-faire pertinent sont nécessaires pour faciliter la mise en place de capacités indigènes dans les pays en développement, en particulier à des fins écologiques et de planification. La Suède reconnaît le rôle central que joue le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales dans ce processus, et elle continue d'appuyer activement ce Programme par le biais de programmes annuels de cours de formation à l'enseignement de la télédétection pour des enseignants à Stockholm et à Kiruna. Le quatrième programme de cours se déroule actuellement et un cinquième est prévu pour 1995.

Je vais maintenant aborder une question préoccupante. Au cours de la dernière session du Sous-Comité juridique, il était évident pour toutes les délégations que beaucoup pouvait être fait pour accroître l'efficacité des travaux du Sous-Comité. La plupart des États Membres, ainsi que l'ONU elle-même, font face à de graves contraintes économiques, et nous devons en tenir compte dans la planification de notre travail ici. Il a été proposé de suspendre pendant un an les travaux du Groupe de travail sur les sources d'énergie nucléaires du Sous-Comité juridique. Compte tenu de cela, nous estimons qu'il est approprié que le Comité envisage de ramener à deux semaines la durée de la prochaine session du Sous-Comité juridique.

Afin d'accroître la pertinence de notre travail au sein du Comité, la composition de cet organe doit refléter l'ampleur véritable de la communauté spatiale internationale. Il est important de prévoir l'inclusion des États dotés de la technologie et du savoir-faire pertinents dans le domaine. Nous croyons également que nos débats au sein de cet organe et d'autres organismes de l'ONU bénéficieraient de contributions qui reflètent un plus large éventail de vues. Ainsi qu'il a été dit précédemment, la Suède compte sur la conclusion rapide de l'examen, par le Comité, de la question de sa composition. Nous appuyons pleinement les efforts que déploie le Président du Comité pour trouver une solution universellement acceptable à cette importante question.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Comité de la recherche spatiale (COSPAR), M. Siegfried Bauer.

M. Bauer (Comité de la recherche spatiale) (*interprétation de l'anglais*) : Le Comité de la recherche spatiale (COSPAR) est très heureux de pouvoir participer à la trente-septième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Prenant la parole en tant que représentant de la plus grande communauté internationale de scientifiques effectuant de la recherche fondamentale relative à l'espace, je me permettrai de faire preuve d'optimisme. Il a souvent été dit par le passé, peut-être davantage officieusement qu'officiellement, que le moteur principal des programmes de recherche spatiale très élaborés de nombre de pays développés a été la concurrence inspirée par la guerre froide. Aujourd'hui, près de cinq ans après la fin de la guerre froide, je suis heureux de pouvoir dire que les événements des dernières années montrent qu'une telle affirmation brute et simpliste est plutôt éloignée de la vérité et que, derrière des forces motrices telles que la politique et le prestige, d'autres mécanismes importants à l'origine des efforts déployés par de nombreux pays sont à l'oeuvre au sein de la communauté internationale. Ces mécanismes amènent les programmes de nombreux pays à favoriser la quête d'une meilleure compréhension intellectuelle de l'univers qui est le nôtre et de la place qu'occupe en son sein notre habitat, la Terre.

En dépit d'un financement décroissant et d'un affaiblissement de l'appui financier, la communauté scientifique internationale n'a pas renoncé à ses plans ambitieux à long terme d'exploration de l'espace proche et du reste de l'univers. Les effets néfastes de la rareté des ressources financières et du démantèlement de certains groupes scientifiques se trouvant dans des situations difficiles sont compensés, dans une mesure non négligeable, par deux facteurs. Premièrement, en raison de programmes technologiques stables, un certain nombre de mesures sont devenues effectivement moins coûteuses, si on rapporte les éléments d'information obtenus aux sommes dépensées. Deuxièmement, l'amélioration du climat politique international a contribué à abattre les barrières entre les groupes scientifiques de divers pays. Il en résulte que peuvent maintenant être envisagés de nouveaux schémas perfectionnés de coopération entre pays qui associent les connaissances de pointe dans un domaine donné au savoir-faire complémentaire de nouveaux partenaires, ce qui permet la réalisation de sauts qualitatifs en ce qui concerne les possibilités technologiques et l'interprétation des données.

Le COSPAR se félicite de ces tendances et anticipe même un apport constant de nouvelles données issues tant d'une meilleure utilisation des ressources existantes que des nouveaux efforts stimulants de recherche scientifique dans l'espace prévus pour la décennie à venir.

Notre communauté note avec beaucoup de satisfaction que des mesures favorisant une participation concrète à la recherche spatiale sont maintenant prises par différents pays en développement rapide de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique. La Conférence pour l'Asie et le Pacifique sur la coopération multilatérale dans le domaine de la technologie spatiale et de ses applications, tenue en janvier 1994, à Bangkok, et la décision prise par les participants d'oeuvrer en faveur d'une association de pays plus permanente sur les questions relatives aux activités spatiales offrent une preuve supplémentaire, s'il le fallait, que, à l'aube du XXI^e siècle, les activités spatiales sont devenues une préoccupation légitime et normale d'un important secteur de la communauté internationale.

Le COSPAR envisage ces nouvelles tendances avec beaucoup d'intérêt et d'espoir. Nous sommes particulièrement satisfaits de constater qu'un élément puissant et vigoureux, bien que strictement axé sur la recherche, de ces nouvelles tendances devient de plus en plus présent dans notre propre développement interne. En novembre dernier, le premier colloque du COSPAR tenu dans la région du Sud-Est asiatique a eu lieu à Taipei. Nous comptons participer à une autre réunion d'intérêt régional sur les sciences spatiales qui a été proposée par l'Iran.

Le COSPAR est également très encouragé par le fait que certains des nouveaux pays qui sont apparus en Europe centrale et orientale ont exprimé leur intérêt à se joindre à notre organisation, et nous nous réjouissons certainement beaucoup de toute intention analogue qui serait exprimée par les pays des régions du Pacifique et du Sud-Est asiatique.

L'objectif formulé dans l'intitulé du point 4 prioritaire de l'ordre du jour, «Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques», a toujours été poursuivi par le COSPAR, qui estime que c'est une condition essentielle à une véritable activité scientifique. Nous sommes disposés à mettre notre compétence au service des efforts déployés par la communauté internationale pour la réalisation de cet objectif.

Nos scientifiques, provenant d'un très grand nombre de pays et de régions géographiques et oeuvrant à la solution d'une très vaste gamme de problèmes tant à caractère hautement théorique que très pratique, sont très bien placés et qualifiés pour prévoir les risques inhérents à une action insouciante et irréfléchie dans l'espace, qu'elle soit de nature militaire, industrielle ou commerciale. Nos scientifiques sont unis dans leur conviction et leur désir d'oeuvrer avec la communauté internationale des pays pour prévenir les erreurs difficiles à corriger rétroactivement.

J'ajouterai une note personnelle en tant que Président du Groupe d'étude du COSPAR sur les activités spatiales potentiellement nuisibles à l'environnement. Nous maintiendrons notre vigilance à l'égard de toutes les réalisations dans l'espace qui pourraient perturber notre environnement ou celui de nos voisins planétaires.

Je souhaite, au nom du COSPAR, que le Comité connaisse des débats très fructueux au cours de la présente session.

La séance est levée à 12 h 10.